



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Première session ordinaire
Rome, 27 février-1^{er} mars 2018

Distribution: générale WFP/EB.1/2018/12
Date: 22 juin 2018 Résumé des travaux de la première session
Original: anglais ordinaire de 2018 du Conseil d'administration

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org>).

Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2018 du Conseil d'administration

Table des matières

	<i>page</i>
Questions stratégiques actuelles et futures	3
2018/EB.1/1 Introduction liminaire du Directeur exécutif	3
Invité d'honneur: M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence	3
Questions de politique générale	5
2018/EB.1/2 Compte rendu et échange de vues sur le Rapport du Secrétaire général intitulé Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030	5
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest	8
2018/EB.1/3 Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Cameroun (2012-mi-2017) et réponse de la direction	9
Rapports d'évaluation	10
2018/EB.1/4 Rapport de synthèse de quatre évaluations d'impact de programmes du PAM concernant la nutrition dans le contexte de l'action humanitaire au Sahel et réponse de la direction	10
Questions diverses	11
2018/EB.1/5 Présentation orale sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM	11
2018/EB.1/6 Désignation de cinq membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner trois membres du Comité d'audit	11
Déclaration du Ministre de l'agriculture de la République de Corée	12

Questions d'administration et de gestion

2018/EB.1/7	Point sur la directive interne du PAM relative au harcèlement, au harcèlement sexuel et à l'abus de pouvoir	12
2018/EB.1/8	Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM	13

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est et Afrique centrale

2018/EB.1/9	Plan stratégique de pays provisoire – Burundi (2018–2020)	14
-------------	---	----

Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes

2018/EB.1/10	Plan stratégique de pays – Honduras (2018–2021)	16
--------------	---	----

Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique

2018/EB.1/11	Point complet sur le plan stratégique de pays pour le Myanmar (2018–2022)	17
2018/EB.1/12	Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Cambodge (2011–2017) et réponse de la direction	18
2018/EB.1/13	Plan stratégique de pays – Pakistan (2018–2022)	19
2018/EB.1/14	Plan stratégique de pays – Timor-Leste (2018–2020)	20

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale

2018/EB.1/15	Plan stratégique de pays – Tunisie (2018–2022)	21
2018/EB.1/16	Révision du plan stratégique de pays provisoire de transition pour la Turquie et augmentation budgétaire correspondante (janvier-décembre 2018)	22

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe

Annexe I	Décisions et recommandations	26
Annexe II	Ordre du jour	31
Liste des sigles utilisés dans le présent document		33

Questions stratégiques actuelles et futures

Introduction liminaire du Directeur exécutif (2018/EB.1/1)

1. Le Directeur exécutif a rappelé que le PAM avait obtenu des avancées considérables en 2017 grâce au niveau record des contributions versées par les donateurs. Constatant toutefois que les conflits continuaient à contribuer à l'aggravation de la faim, il a invité les donateurs à augmenter leurs contributions dans toute la mesure possible. Ces derniers mois, les problèmes d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'encontre des bénéficiaires, ainsi que les actes de harcèlement, de harcèlement sexuel et d'abus de pouvoir commis au sein du personnel, étaient devenus des sujets de préoccupation majeure. Depuis plus d'un an, le PAM s'était attelé à ces problèmes et s'employait à renforcer ses politiques et à instaurer un environnement dans lequel l'ensemble du personnel et des bénéficiaires se sentirait en sécurité, respectés et en confiance. La directive interne du PAM récemment révisée, ainsi que l'augmentation des crédits alloués au Bureau de l'Inspecteur général, visaient à donner à chacun l'assurance que les allégations de faute feraient l'objet d'enquêtes et que de rigoureuses sanctions disciplinaires, allant jusqu'au licenciement, seraient appliquées à l'encontre de leurs auteurs. En outre, le PAM participait aux travaux d'une équipe spéciale interinstitutions chargée d'examiner ces questions, et il était en train de constituer un groupe de travail mixte composé de membres de la direction et du Conseil pour continuer de rechercher les moyens de résoudre ces problèmes au sein du PAM. Compte tenu de la nécessité de préserver sa réputation d'intégrité, le PAM avait suspendu tout nouvel accord avec Oxfam en attendant d'obtenir l'assurance que l'organisation avait pris des mesures adéquates pour prévenir l'exploitation et les abus.
2. Le Directeur exécutif a également indiqué que le PAM était déterminé à parvenir à la parité des sexes. Tous les bureaux de pays auraient des objectifs en la matière, et les progrès accomplis au regard de ces objectifs seraient examinés tous les trimestres.
3. Les donateurs accordaient une importance primordiale à l'efficacité de l'affectation des fonds et à l'amélioration des méthodes de gestion, ainsi qu'à la communication rapide des informations. Le PAM procéderait donc à des enquêtes rigoureuses sur les problèmes systémiques, les directeurs régionaux et les directeurs de pays étant tenus responsables des défaillances constatées.
4. Le Directeur exécutif a évoqué sa collaboration avec les gouvernements et les groupes politiques en vue d'accroître les financements et les a remerciés au nom du PAM de la hausse des contributions reçues à ce jour. Il était nécessaire de trouver de nouveaux donateurs et de mettre au point de nouveaux mécanismes de financement, tels que la coopération Sud-Sud, pour mobiliser des fonds et des savoir-faire; l'efficacité attestée des opérations menées par le PAM appuierait ces démarches.
5. Le Directeur exécutif a déclaré que, conformément à la résolution 70/244 de l'Assemblée générale, le PAM demanderait au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) lors de sa réunion en juin 2018 de repousser à 65 ans l'âge réglementaire de départ à la retraite pour l'ensemble du personnel du PAM. Les membres du personnel du PAM ayant 62 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 pouvaient demander une dérogation, demande qui serait examinée d'un œil favorable.
6. M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, s'est exprimé dans un message vidéo enregistré. Il a commencé par rappeler qu'il était possible d'éliminer la faim dans le monde d'aujourd'hui, car les progrès des technologies et des méthodes agricoles avaient permis de rendre les produits alimentaires plus aisément disponibles et d'en abaisser le prix. La durée de la session ayant dû être réduite du fait du retard pris en raison du mauvais temps, le reste de

sa communication n'a pu être diffusé. L'intégralité du message est mise en ligne sur le site du PAM.

7. Les membres du Conseil ont salué les propos du Directeur exécutif et sa détermination à œuvrer aux côtés des gouvernements afin de mobiliser davantage de fonds au service de l'action menée par le PAM pour éliminer la faim et trouver des solutions durables à ce défi, ce qui favoriserait la stabilité internationale à long terme. Ils se sont également félicités de l'accent mis sur la parité entre les sexes et le bien-être du personnel et des bénéficiaires, deux objectifs inscrits dans l'instauration d'un environnement de travail ouvert et respectueux de chacun, tout en faisant observer que les responsabilités de l'encadrement à cet égard devaient être clairement formulées. Les membres ont souligné que l'assistance humanitaire devait être inclusive et impartiale, et offerte aux plus vulnérables, notamment aux personnes handicapées. Ils ont également mis en évidence que le respect de la dignité humaine devrait être au cœur de l'action du PAM et se sont donc déclarés satisfaits du principe de tolérance zéro à l'égard du harcèlement et des abus, notamment moyennant de lourdes sanctions à l'encontre des auteurs. Les membres ont aussi estimé que, au-delà de l'amélioration des politiques, il fallait surtout instaurer un changement de culture au sein du PAM, et que la prévention et la protection des victimes revêtaient une grande importance. Les contribuables, qui étaient les véritables sources de financement du PAM, s'attendaient à ce que les ressources soient allouées de manière efficiente et honnête, et ne toléreraient aucun comportement abusif ou frauduleux de la part du personnel humanitaire. Les membres du Conseil ont déclaré qu'il convenait que le PAM continue de jouer un rôle moteur dans le maintien des normes professionnelles les plus exigeantes parmi le personnel humanitaire. Ils ont témoigné d'une admiration sans réserve à l'égard de la détermination et du courage du personnel du PAM intervenant dans des situations difficiles.
8. Les membres du Conseil ont déclaré que le PAM devrait considérer les secours humanitaires dans une perspective de développement, en privilégiant le lien entre action humanitaire, aide au développement et consolidation de la paix, et que l'efficacité à long terme ne saurait être obtenue sans s'attaquer aux causes profondes, y compris celles de la prolifération des conflits qui étaient de plus en plus souvent à l'origine du besoin d'aide humanitaire. Ils ont souligné que le changement climatique constituait un problème particulièrement épineux. Pour y faire face, il serait indispensable de trouver de nouvelles sources de financement et de mettre en place de nouveaux dispositifs, en particulier auprès du secteur privé et des nouveaux donateurs et dans le cadre de la coopération Sud-Sud. À cet égard, les membres ont indiqué que les succès obtenus par les centres d'excellence du PAM constituaient un encouragement et ont incité le PAM à amplifier son action dans le secteur de l'innovation, notamment dans le cadre de l'Accélérateur d'innovations. Plusieurs membres ont rappelé les engagements qu'ils avaient pris au titre du pacte relatif au financement de l'action humanitaire.
9. Les membres ont fait observer que le processus de réforme des Nations Unies devait être appuyé afin de multiplier autant que possible les approches concertées permettant d'optimiser l'efficacité, l'efficacé et la transparence des programmes, conformément aux objectifs de développement durable (ODD). L'intensification de la collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome concourrait à la réalisation de ce but. Les membres ont applaudi la proposition de repousser l'âge réglementaire de départ à la retraite, indiquant qu'il était souhaitable de maintenir le personnel expérimenté en poste plus longtemps.
10. Plusieurs membres du Conseil ont souligné que les visites du Directeur exécutif dans les capitales de leurs pays respectifs étaient un moyen efficace de mobiliser des fonds, et certains membres ont appelé de leurs vœux une augmentation importante de la proportion de contributions pluriannuelles, non affectées et prévisibles afin que le PAM puisse intervenir rapidement en cas d'urgence et gérer ses ressources avec efficacité. Cet aspect

revêtait une importance particulière en raison de la souplesse nécessaire pour venir en aide aux groupes de population les plus pauvres dans le cadre d'interventions faisant le lien entre aide humanitaire et développement. Les membres du Conseil ont invité le PAM à maintenir l'approche axée sur les résultats dans le cadre des opérations et à poursuivre sa collaboration avec les gouvernements et les partenaires. Ils lui ont vivement recommandé de saisir toutes les possibilités d'accroître la valeur nutritionnelle des assortiments alimentaires en favorisant l'enrichissement des aliments et l'adoption de méthodes agricoles, de pratiques commerciales et de technologies de l'information modernes.

11. Les membres du Conseil ont fait observer que la faim pouvait être éliminée, mais que la volonté politique était indispensable: il fallait obtenir et maintenir l'accès humanitaire, en particulier dans les zones en proie à un conflit, faire respecter le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, et établir des partenariats efficaces pour optimiser les synergies et la coordination.
12. Les membres du Conseil ont jugé encourageants les premiers succès des plans stratégiques de pays (PSP) et ont souligné l'importance de l'approche fondée sur les partenariats qui les caractérise. La nécessité d'obtenir davantage de ressources non affectées à l'appui de l'action du PAM et de clarifier plus précisément la répartition des tâches devenait manifeste. L'accélérateur d'innovations du PAM pourrait servir à favoriser la mise en place de modèles opérationnels et opératoires optimaux, tout comme pourraient le faire une gestion des risques et des contrôles internes plus efficaces.
13. Remerciant le Conseil pour ses observations, le Directeur exécutif lui a exprimé sa reconnaissance pour le soutien apporté à la réforme des Nations Unies; il a également déclaré qu'il veillerait à ce que ce processus ne remette pas en cause les éléments qui avaient fait la preuve de leur efficacité. La recherche de financements souples et pluriannuels resterait prioritaire. La nouvelle version de la directive relative au harcèlement et aux atteintes sexuelles serait appliquée avec effet immédiat une fois entérinée par le Conseil.

Questions de politique générale

Compte rendu et échange de vues sur le Rapport du Secrétaire général intitulé *Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 (2018/EB.1/2) (pour examen)*

14. Le Directeur exécutif adjoint a souligné la volonté du Secrétariat de contribuer à la mise en œuvre des propositions avancées dans le rapport du Secrétaire général concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a indiqué que le PAM se félicitait de cette réforme, qui permettrait au système des Nations Unies d'aider les États membres à atteindre les objectifs de ce programme, et qu'il apportait son plein concours à sa réalisation. Globalement, tout en appuyant les recommandations du Secrétaire général, le Secrétariat souhaitait obtenir des éclaircissements sur la mise en œuvre de certaines d'entre elles.
15. Le Secrétariat est convenu que le système des Nations Unies pour le développement devrait s'employer à renforcer la responsabilité, la transparence, l'efficacité et l'efficacités tout en axant les activités sur les besoins et les priorités de développement nationaux. Le nouveau Cadre de résultats institutionnels du PAM tenait compte de ce que le rapport invitait les organismes à renforcer leur cohésion pour obtenir des résultats communs. Le Secrétariat a reconnu qu'une révision du système des coordonnateurs résidents ainsi que le renouvellement des équipes de pays des Nations Unies offraient des possibilités d'améliorer l'efficacité et la cohérence des organismes des Nations Unies et leur action sur le terrain,

mais qu'il fallait également disposer de la souplesse nécessaire pour s'adapter à des contextes variés.

16. Le Secrétariat a également admis que le partage des installations permettrait au PAM de maintenir une présence sur le terrain sans avoir à établir un bureau de pays, mais il a dit craindre que les ressources du PAM destinées à favoriser la sécurité alimentaire et la nutrition ne servent à prendre en charge le coût des installations communes.
17. Le Secrétariat a proposé d'expérimenter la mise en œuvre de certaines propositions avant qu'elles ne soient pleinement adoptées. Une équipe spéciale composée de hauts responsables du PAM avait été mise sur pied pour examiner l'ensemble des propositions, et le bureau du PAM à New York communiquait un point mensuel à tous les directeurs de pays sur le processus de changement. Le PAM contribuait à ce processus dans le cadre de sa participation au Groupe des Nations Unies pour le développement, dont étaient membres le Directeur exécutif et le Directeur exécutif adjoint, et à un nouveau comité directeur mixte chargé d'étudier l'articulation entre action humanitaire et développement. Il était également l'un des quatre organismes responsables de l'élaboration d'un document stratégique à l'échelle du système, et ses examens stratégiques nationaux Faim zéro servaient d'exemples à des examens nationaux menés à titre volontaire portant sur un ou plusieurs ODD spécifiques. Les autres domaines dans lesquels le PAM s'impliquait étaient l'élaboration d'indicateurs et de résultats communs, qui influeraient sur la planification stratégique, et l'amélioration du cadre de prévention des risques et de renforcement de la résilience adopté par le système des Nations Unies. Une grande partie de ses travaux portant sur les causes profondes, les interventions menées face à une crise et le renforcement de la résilience correspondait déjà bien à la nouvelle philosophie exposée dans le rapport du Secrétaire général.
18. Remerciant le Secrétariat pour cet exposé, les membres du Conseil ont souligné l'importance des échanges entre le Secrétariat du PAM, les autres organismes des Nations Unies et les États membres pour guider le repositionnement du système. Les membres ont noté que les propositions reposaient sur les mandats actuels des organismes des Nations Unies et qu'il faudrait disposer de solides capacités en personnel pour assurer leur mise en œuvre. Le surcoût, estimé à 80 millions de dollars É.-U., représentait moins de 1 pour cent du total des coûts opérationnels des Nations Unies.
19. Les membres se sont félicités du renforcement de la responsabilité et de la transparence, de l'importance accordée aux partenariats et à la prise en charge nationale des plans et des activités, et du rôle central que les organisations régionales seraient amenées à jouer.
20. Les membres ont exprimé des points de vue divergents sur les propositions visant à redynamiser le système des coordonnateurs résidents. Certains ont indiqué que le système proposé était un élément central du repositionnement des Nations Unies à l'échelle des pays, et ont salué le renforcement de l'impartialité, de l'intégration, de la responsabilité et de l'indépendance qu'il apporterait. D'autres, en revanche, ont estimé que cette solution n'était pas la plus appropriée pour assurer la coordination des organismes des Nations Unies sur le terrain, et ont émis des réserves au sujet de la complexité du système et du rôle des États membres, de la proposition de doter les coordonnateurs résidents d'un mandat étendu risquant de réduire l'efficacité du système sur le plan de l'aide au développement, du manque de clarté quant à la poursuite du rôle des coordonnateurs humanitaires et des répercussions éventuelles sur leur capacité à assurer une aide humanitaire impartiale, neutre et indépendante, et des incidences financières. Les membres ont recommandé aux organismes ayant leur siège à Rome d'organiser un séminaire conjoint pour examiner les propositions.

21. Certains membres se sont également inquiétés de la proposition de créer un conseil d'administration conjoint des institutions sises à New York en raison du risque de réduire le rôle des États membres au sein de chaque organisme, et d'autres membres ont demandé de plus amples informations sur les conséquences que cela pourrait avoir pour les organes directeurs des organismes ayant leur siège à Rome.
22. Tout en appuyant la proposition d'établir des plateformes de prestation de services communs et d'autres dispositifs visant à réduire les coûts, les membres ont mis en garde contre une uniformisation susceptible d'entraîner une perte d'efficacité ou la nécessité de suivre des procédures nombreuses et compliquées.
23. Les autres remarques formulées par les membres concernaient la nécessité de disposer de financements pérennes pour mettre en œuvre les propositions, l'importance des partenariats, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, et l'utilité d'en débattre avec les États membres, et la nécessité de veiller à ce que les besoins et les droits des personnes handicapées soient pris en compte dans l'ensemble des activités, des programmes et des politiques des Nations Unies. Elles portaient aussi sur les points suivants: l'importance du renouveau de la dimension régionale et la nécessité de tenir compte des différences entre les régions, la nécessité d'établir clairement la manière dont les risques seraient gérés dans l'optique du Programme 2030, notamment au regard des risques d'atteinte à la réputation du PAM, ainsi que la nécessité d'améliorer la transparence, la responsabilité et le contrôle dans le système des Nations Unies pour le développement, et le rôle moteur que les membres devaient jouer à cet égard.
24. Souhaitant être régulièrement tenus informés de la participation du PAM au processus de repositionnement, les membres du Conseil ont également demandé des précisions sur la manière dont le Secrétariat entendait intégrer les propositions du Secrétaire général dans la planification stratégique du PAM, sur la participation du PAM aux débats des autres organismes ayant leur siège à Rome, à New York et à Genève portant sur la coordination et la collaboration, et sur la façon dont les divers documents de stratégie élaborés par les organismes ayant leur siège à Rome étaient en lien avec le système global des Nations Unies.
25. En réponse aux points évoqués, le Directeur exécutif adjoint a rappelé que l'inscription de l'ODD 2 au Programme 2030 était en grande partie due aux travaux et au plaidoyer conjoints des organismes ayant leur siège à Rome, dont les chefs de secrétariat et les responsables débattaient du repositionnement lors de leurs réunions à Rome et à New York; il demanderait qu'un séminaire conjoint réunissant les organismes ayant leur siège à Rome soit organisé sur le thème de la réforme à l'occasion de l'une de ces réunions.
26. Le PAM et ses partenaires, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), étaient en train d'arrêter une position commune sur le rôle des coordonnateurs résidents dans les interventions humanitaires, qui était de nature à varier en fonction du contexte. Cette question et de nombreux autres enjeux liés aux propositions relatives au système de coordonnateurs résidents faisaient encore l'objet de débats au sein du système des Nations Unies et entre les États membres, dont ceux ayant trait à la structure hiérarchique, au financement et à la nécessité de concilier l'appropriation nationale des activités de développement et l'indépendance des coordonnateurs. En fin de compte, l'impact des réformes qui seraient finalement adoptées dépendrait de la manière dont elles seraient mises en œuvre, notamment dans quelle mesure leur application tiendrait compte de l'expérience acquise sur le terrain et des spécificités de chaque situation.
27. La contribution du PAM aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement serait fondée sur les conclusions des examens Faim zéro et des autres évaluations prises en compte dans la conception des PSP. En ce qui concerne les incidences de la réforme à

l'échelle régionale, les directeurs régionaux du PAM étaient membres des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement. Le PAM entretenait des relations différentes avec ces équipes, ainsi qu'avec les commissions régionales, dans les différentes régions, et entendait procéder à un examen des bureaux régionaux à la lumière du repositionnement du système des Nations Unies.

28. Le Secrétariat émettait des réserves quant à certains aspects de la proposition concernant le partage des installations, mais il reconnaissait le bien-fondé de la mise en commun de services administratifs et autres, qui était un moyen d'améliorer l'efficacité, et il indiquait que des accords avaient déjà été passés avec d'autres organismes à cet effet. La nécessité que chaque organisme tienne compte des normes et des systèmes de ses homologues était d'une grande importance dans la perspective d'une utilisation partagée des locaux et des services; le Secrétariat estimait qu'il était ambitieux de proposer que les Nations Unies partagent des locaux dans la moitié des pays d'ici à 2021.
29. Le Secrétariat a proposé d'organiser des consultations informelles sur les différents aspects de la réforme, en particulier sur les activités menées par le nouveau comité directeur mixte chargé d'étudier l'articulation entre action humanitaire et aide au développement. Toutes les composantes du PAM étaient concernées par cette réforme, et divers groupes de travail thématiques se chargeaient de réunir des informations sur les préoccupations et les grands enjeux, et des points étaient proposés à intervalles réguliers, y compris en faisant remonter les observations des bureaux de pays et des bureaux régionaux.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest

30. Le Directeur régional a présenté une vue d'ensemble des activités menées par le PAM en Afrique de l'Ouest, expliquant que la région était confrontée à une forte insécurité aggravée par des chocs climatiques et des problèmes structurels et environnementaux. L'instabilité régnant dans le bassin du lac Tchad et en République centrafricaine était le principal facteur d'insécurité alimentaire. Plus de 3,7 millions de personnes étaient déplacées dans la région, dont plus de 2,4 millions fuyant l'insurrection de Boko Haram et plus de 1,2 million venues de République centrafricaine. En 2017, le PAM avait apporté une aide sous forme de vivres, d'espèces et de soutien nutritionnel à plus de 10 millions de personnes ayant besoin d'une assistance alimentaire, sur un total estimé à 15 millions.
31. Les activités conduites par le PAM en 2017 avaient contribué à prévenir la famine dans le nord-est du Nigéria. Toutefois, la situation d'urgence de niveau 3 se prolongeait et 3,7 millions de personnes risquaient d'être en situation d'insécurité alimentaire extrême pendant la prochaine période de soudure faute d'une assistance alimentaire régulière.
32. En 2017, le PAM était parvenu à intégrer davantage la nutrition dans les programmes qu'il menait en Afrique de l'Ouest, notamment dans le cadre de l'alimentation scolaire. La valeur des transferts de type monétaire était passée de 48 à 116 millions de dollars et les achats locaux avaient progressé. Le Bureau régional continuerait d'axer ses activités sur l'autonomisation des femmes et les partenariats.
33. Selon les prévisions relatives à la sécurité alimentaire dans la région pour 2018, plus de 15 millions de personnes auraient besoin d'une assistance, dont plus de 2 millions en République centrafricaine. Dans le Sahel, 4,2 millions de personnes devraient être en situation d'insécurité alimentaire pendant la période de soudure, en raison de la baisse de la productivité agricole résultant d'une pluviosité insuffisante. Selon les estimations, ce chiffre pourrait atteindre 7 millions. Outre les repas scolaires et le personnel national, les priorités du PAM seraient les suivantes: fournir une assistance immédiate au Sahel pour faire face au démarrage précoce et à la prolongation de la période de soudure; mettre en place des interventions à long terme en vue de renforcer la résilience au Sahel; amplifier les

interventions en République centrafricaine; et maintenir l'assistance à son niveau actuel dans le nord-est du Nigéria.

Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Cameroun (2012-mi-2017) et réponse de la direction (2018/EB.1/3) (pour examen)

34. La Directrice de l'évaluation a présenté l'évaluation, dont les résultats étaient globalement satisfaisants. Cependant, les possibilités d'adopter une approche intégrée et de créer des synergies entre organismes ayant leur siège à Rome n'avaient pas été exploitées, et l'analyse de la problématique femmes-hommes spécifique au contexte avait été limitée ainsi que les initiatives de communication adaptées aux besoins des différents utilisateurs. Le rapport recommandait de consolider la réorientation des activités nutritionnelles vers une approche préventive intégrée, d'appliquer à plus grande échelle les transferts de type monétaire, de renforcer la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome, de continuer d'axer les interventions sur les régions du Nord et de l'Est, tout en passant progressivement à des activités de redressement rapide, de mettre au point une stratégie en vue d'intégrer la problématique femmes-hommes dans les programmes, de généraliser un dispositif de communication efficace, et, enfin, de favoriser le développement des capacités du personnel national en matière de suivi de la sécurité alimentaire, d'alerte rapide et d'intervention.
35. La direction acceptait toutes les recommandations. Un grand nombre d'entre elles seraient appliquées dans le cadre du nouveau PSP, au titre duquel il était prévu d'amplifier le recours aux transferts de type monétaire, d'adopter une approche stratégique de la communication, d'améliorer l'analyse de la problématique femmes-hommes, de s'orienter progressivement vers la mise en œuvre d'activités de redressement et de renforcer les capacités nationales selon un calendrier arrêté d'un commun accord avec le Gouvernement. Un calendrier concernant l'analyse de la problématique femmes-hommes serait également établi et communiqué au Conseil, après concertation avec le bureau de pays.
36. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement ce rapport, faisant l'éloge des interventions bien ciblées, pertinentes et rapidement mises en œuvre au Cameroun. Ils ont pris note que les programmes de repas scolaires avaient été interrompus en raison d'un déficit de financement, et ils ont insisté sur l'importance de la collaboration avec l'UNICEF pour lutter contre la malnutrition chez les enfants.
37. Les membres ont souligné la nécessité de renforcer l'autonomisation économique des femmes sur la base d'effets directs mesurables. Ils ont également demandé qu'un calendrier soit établi en ce qui concerne l'intégration de la problématique femmes-hommes dans les programmes et que les petits exploitants soient mis en contact avec les écoles afin de consolider les moyens d'existence locaux. Ils ont sollicité de plus amples informations sur la façon dont les activités menées dans le cadre du PSP seraient intégrées à celles des organismes partenaires.
38. Certains membres du Conseil se sont interrogés sur le moment choisi pour procéder à cette évaluation, faisant remarquer que les résultats auraient pu éclairer l'élaboration du PSP. Un membre a demandé pourquoi l'évaluation n'avait porté que sur le portefeuille d'activités et non également sur le bureau de pays.
39. La Directrice de l'évaluation a expliqué que l'évaluation visait à guider la mise en œuvre du PSP et à apprécier la collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome. Tous les PSP feraient l'objet d'une évaluation de leur portefeuille d'activités l'avant-dernière année de leur exécution afin d'éclairer l'élaboration des programmes ultérieurs et, de façon générale, a-t-elle indiqué, les évaluations de portefeuille de pays devraient étayer l'élaboration des PSP. L'évaluation avait permis d'apprécier la qualité des prises de décisions du bureau de pays et de l'analyse des facteurs conditionnant l'obtention des résultats.

Rapports d'évaluation

Rapport de synthèse de quatre évaluations d'impact de programmes du PAM concernant la nutrition dans le contexte de l'action humanitaire au Sahel et réponse de la direction (2018/EB.1/4) (pour examen)

40. Présentant le rapport de synthèse, la Directrice de l'évaluation en a brièvement exposé les constatations, qui étaient en grande partie satisfaisantes, indiquant notamment que les approches combinées avaient permis d'obtenir de meilleurs résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition au Tchad, au Niger, au Soudan et au Mali. La réussite des activités avait été en partie fonction de l'intensité de la collaboration avec les partenaires et de la conjonction de plusieurs interventions. En conclusion, il était nécessaire de disposer de données plus fiables, accessibles et comparables pour planifier des approches efficaces.
41. La Directrice de la Division de la nutrition s'est félicitée des résultats de cette synthèse, qui contribueraient à améliorer la qualité des programmes et à poursuivre la mise en œuvre de la politique en matière de nutrition. Les enseignements tirés contribuaient à enrichir la base mondiale de données factuelles relatives à la nutrition, démontrant l'efficacité des programmes de traitement et de prévention du PAM lorsque les activités étaient judicieusement combinées. Des mesures étaient actuellement prises pour aider les bureaux de pays à appliquer les résultats, l'accent étant mis sur la nécessité de s'appuyer sur les partenariats, de combiner les activités à court et à long terme, d'associer différents programmes, de mettre en place des services au plus près des populations, et de recueillir et d'utiliser des données plus précises sur le suivi et sur les coûts.
42. Les membres du Conseil, évoquant l'utilité des évaluations complexes, ont favorablement accueilli ce rapport. Ils ont insisté sur la nécessité d'améliorer les données sur les coûts et le suivi et de travailler en étroite collaboration avec les partenaires dans le domaine de la nutrition. Ils ont également fait valoir qu'il fallait concentrer les efforts sur les femmes, établir des liens avec les petits producteurs afin d'obtenir des produits frais, accorder une plus grande attention à la nutrition dans les programmes de repas scolaires et s'employer à faire évoluer les comportements.
43. Selon certains membres, les recommandations étaient trop générales: à l'avenir, il faudrait que les évaluations étudient les moyens de maximiser l'efficacité, en dépit des contraintes financières et de l'instabilité, dans les limites de la responsabilité des pouvoirs publics. De l'avis général, les interventions devraient être durables, mesurables et adaptées au contexte local. Il a aussi été noté qu'il fallait investir davantage dans la recherche opérationnelle visant la prévention plutôt que le traitement et obtenir plus de données factuelles sur l'impact des interventions du PAM ainsi que sur les conditions dans lesquelles elles étaient menées.
44. La Directrice de l'évaluation a remercié les membres de leurs observations, qui seraient utiles pour concevoir de nouvelles évaluations, car les données factuelles sur les activités qui donnaient de bons résultats au Sahel étaient insuffisantes. Chaque étude avait donné lieu à un rapport distinct présentant de plus amples informations. Une stratégie visant à harmoniser les évaluations d'impact et à examiner les questions liées au rapport coût-efficacité était en cours d'élaboration. Il était difficile de mesurer l'impact des interventions destinées à modifier les comportements, mais les études comparatives randomisées avaient permis de le faire.
45. La Directrice de la Division de la nutrition a fait siennes les observations exprimées par les membres, prenant acte de l'importance d'associer plusieurs approches adaptées au contexte local pour lutter contre la malnutrition. La prise en compte de la problématique femmes-hommes et le travail en partenariat demeuraient prioritaires, et le PAM était ouvert à toute méthode permettant d'améliorer les régimes alimentaires, que ce soit au moyen d'interventions portant sur l'alimentation, les transferts de type monétaire,

l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène ou grâce à d'autres activités. Le PAM était déterminé à être une force novatrice qui suscitait le développement de solutions nouvelles.

Questions diverses

Présentation orale sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM (2018/EB.1/5)

46. Dans l'attente de l'achèvement de la rédaction d'un rapport écrit, quatre des six représentants des listes qui y avaient participé, dont le chef d'équipe, ont rendu compte au Conseil de leur visite au Mali et dans trois pays touchés en 2014 par l'épidémie de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest (Guinée, Libéria et Sierra Leone). Au cours de cette visite, qui s'est déroulée du 18 au 28 novembre 2017, les participants ont pu observer les activités de relèvement exécutées par les autorités nationales et par le PAM depuis la crise, notamment les mesures et les structures mises en place pour éviter la réapparition du virus, la mise en œuvre des programmes du PAM visant à éliminer la faim dans ces pays, les difficultés auxquelles se heurtaient les bénéficiaires dans la région, et l'efficacité des activités menées par le PAM en collaboration avec ses partenaires.
47. Outre des représentants des autorités nationales et des organismes des Nations Unies partenaires du PAM, d'organisations non gouvernementales, de la société civile et des principaux donateurs, l'équipe composée de membres du Conseil a rencontré des bénéficiaires à l'occasion de visites dans des centres de traitement journalier et dans des centres de santé maternelle et infantile du PAM. Elle s'est également rendue sur les sites de programmes d'assistance alimentaire et de création de revenus. Au Mali, l'équipe a visité le centre opérationnel des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies, qui est dirigé par le PAM; les autorités nationales tout comme les populations ont souligné le rôle essentiel des Services aériens pour venir en aide aux populations dans les zones reculées.
48. Les membres de l'équipe avaient été touchés par leurs échanges avec les bénéficiaires, dont beaucoup de femmes et d'enfants avaient perdu le seul soutien de famille et exprimaient leur gratitude à l'égard des distributions de vivres menées par le PAM durant la crise. Faute de financement, les distributions avaient dû être suspendues, et les membres de l'équipe appelaient les donateurs à augmenter leur concours aux activités destinées à renforcer la résilience et les moyens d'existence des personnes ayant survécu aux crises. Des appels ont également été lancés pour assurer la poursuite des programmes de repas scolaires dans les quatre pays afin de favoriser la fréquentation scolaire, en particulier pour les filles.
49. Les membres de l'équipe ont constaté que l'assistance alimentaire du PAM n'avait pas seulement permis de sauver des vies, mais qu'elle avait aussi incité les ménages à adopter de meilleures pratiques en matière de santé et d'hygiène, contribué à prévenir la propagation de l'épidémie de maladie à virus Ebola en aidant les populations à rester chez elles et réduit la stigmatisation des survivants. Les petits agriculteurs avaient bénéficié des débouchés offerts par le PAM.
50. Après cette présentation, le Conseil a adopté une décision exprimant ses remerciements pour ces informations, et indiquant attendre avec intérêt le rapport écrit qui serait présenté à sa session annuelle de 2018.

Désignation de cinq membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner trois membres du Comité d'audit (2018/EB.1/6) (pour approbation)

51. À la suite d'une décision adoptée à sa deuxième session ordinaire de 2017, le Conseil a approuvé la désignation de cinq membres issus de ses rangs (un par liste) devant siéger au jury chargé de lui recommander des candidats pour occuper trois sièges au Comité d'audit devenus vacants en raison de l'expiration du mandat de trois membres en exercice. Le jury

commencerait ses travaux en mars 2018 et ferait part de ses recommandations au Conseil à sa session annuelle de 2018.

Déclaration du Ministre de l'agriculture de la République de Corée

52. Le Ministre de l'agriculture de la République de Corée a annoncé que son Gouvernement avait décidé de faire don de 50 000 tonnes de riz au PAM, espérant que ce geste constituerait une étape dans la lutte contre la faim et la pauvreté dans le monde. La République de Corée, qui avait bénéficié de l'aide internationale, y compris de l'assistance alimentaire du PAM, comptait à présent parmi les donateurs et était la 11^e puissance économique mondiale, ce qui illustre clairement le potentiel de l'aide internationale. Le Gouvernement coréen entendait resserrer sa collaboration avec le PAM et d'autres organisations internationales, et partager avec d'autres pays ses compétences techniques et ses technologies dans le domaine agricole. Le Président, s'exprimant au nom du Conseil, a remercié la République de Corée pour sa généreuse contribution, et le Directeur exécutif a relevé qu'il s'agissait du don le plus important jamais reçu de ce pays (42,5 millions de dollars).

Questions d'administration et de gestion

Point sur la directive interne du PAM relative au harcèlement, au harcèlement sexuel et à l'abus de pouvoir (2018/EB.1/7) (pour examen)

53. Ce point de l'ordre du jour a été débattu à huis clos.
54. Remerciant les membres du Conseil pour leurs encouragements et pour leur soutien en faveur des actions engagées pour réduire le risque de harcèlement, de harcèlement sexuel et d'abus de pouvoir au PAM, le Secrétariat a affirmé que tous les signalements en bonne et due forme de ce type de comportement faisaient l'objet d'une enquête et étaient traités. La direction a toutefois reconnu que tous les cas n'étaient sans doute pas signalés. La nouvelle version du projet de directive du Directeur exécutif visant à prévenir le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination communiquée au Bureau le 23 février constituait une étape importante du changement culturel qu'il convenait d'opérer à l'échelle de l'ensemble du PAM, mais il restait encore beaucoup à faire pour faire en sorte que les victimes soient protégées, et les auteurs sanctionnés.
55. La nouvelle directive permettrait de prendre plus facilement des mesures. En effet, pour ce type d'affaires, elle supprimerait la prescription, même si le plaignant ne faisait plus partie du PAM, elle permettrait d'agir sur la base de signalements informels de cas présumés, émanant notamment de tiers, ou de signalements anonymes, elle ajouterait la protection contre la discrimination, elle renforcerait la protection des personnes signalant un cas présumé contre les représailles et elle renforcerait le soutien médical et psychologique apporté aux victimes.
56. Un comité permanent composé de directeurs superviserait la mise en œuvre de la directive; ce comité était habilité à prendre des mesures de protection immédiates, y compris en suspendant temporairement les auteurs présumés pour la durée de l'enquête. Le Directeur exécutif chargeait également une équipe de spécialistes extérieurs au PAM d'examiner les mesures que celui-ci avait prises pour lutter contre le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir et de recommander des pratiques exemplaires. Des messages concernant ces problèmes étaient diffusés dans tous les services du PAM, et l'ensemble du personnel devait suivre à nouveau la formation obligatoire sur le sujet, laquelle était prise en compte dans l'évaluation de la performance de tous les membres du personnel. Le Directeur exécutif adjoint était membre d'un groupe de travail du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination chargé de formuler la politique des Nations Unies relative au harcèlement sexuel.

57. Une déclaration commune des listes a été présentée, réaffirmant que le Conseil avait la ferme volonté de garantir un environnement sûr pour tous, saluant la détermination du Directeur exécutif à instaurer une culture de tolérance zéro à l'égard du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir, et demandant instamment au PAM d'être intransigeant en matière de protection du personnel et des bénéficiaires, tout en assurant celle des droits des personnes faisant l'objet d'une enquête. Le PAM devrait en outre s'assurer que tous ses partenaires et les organismes affiliés, notamment dans les équipes de pays chargées des interventions humanitaires, se conformaient scrupuleusement à la directive.
58. Le Conseil a invité le Secrétariat à veiller à ce que tous les membres du personnel du PAM, quel que soit leur lieu d'affectation, soient informés des obligations énoncées dans la directive et des mesures de prévention existantes. Il lui a également demandé de le tenir informé de tout élément nouveau, notamment de tous les cas avérés de harcèlement, de harcèlement sexuel ou d'abus de pouvoir.
59. Les membres du Conseil ont également demandé qu'un point leur soit régulièrement communiqué sur l'application par la direction des recommandations formulées par l'Ombudsman et l'équipe de spécialistes extérieurs au PAM qui serait mandatée par le Directeur exécutif. Au cours des prochaines sessions du Conseil, ils souhaitaient examiner de manière plus approfondie, entre autres sujets, les derniers articles parus dans les médias, l'initiative mondiale "Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence", les difficultés à faire respecter la directive par les partenaires présents sur le terrain, le rôle de la Division du PAM chargée du bien-être du personnel dans la diffusion de la directive et la supervision de sa mise en œuvre, et la proposition de créer un groupe de travail conjoint composé de membres du Conseil et du Secrétariat sur les questions relatives au harcèlement, au harcèlement sexuel et à l'abus de pouvoir.
60. En réponse aux questions soulevées, le Secrétariat a décrit les actions et les campagnes de communication qu'il prévoyait de mettre en place à l'intention du personnel du PAM. Le mandat du groupe de travail conjoint serait examiné avec le Bureau afin d'en arrêter rapidement les termes définitifs. En 2017, afin de renforcer la protection des bénéficiaires dans le cadre de l'intervention menée face à la crise syrienne, le PAM et ses partenaires avaient mis en place un numéro d'urgence réservé au signalement de ce type d'atteintes.
61. Le Président a favorablement accueilli la proposition des membres du Conseil invitant le Secrétariat à rédiger un communiqué de presse sur la détermination commune du Conseil et de la direction à appuyer les actions du PAM visant à prévenir le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir.

Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (2018/EB.1/8)
(pour examen)

62. Présentant les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intéressant le travail du PAM publiés en 2017, le Secrétariat a relevé que dans un examen du CCI relatif aux suites données à ses rapports et recommandations, le PAM avait obtenu le meilleur résultat possible en ce qui concerne la maturité de son dispositif de suivi. Ce rapport avait également mis en évidence les bonnes pratiques en vigueur au PAM, en particulier le suivi de l'application des recommandations jusqu'à leur mise en œuvre intégrale, la désignation d'un coordonnateur relevant directement de la haute direction, et le dialogue direct avec le Conseil concernant les recommandations qui appellent une action du Conseil. Le projet de décision portait notamment sur l'approbation par le Conseil des suites données aux recommandations à l'intention des organes délibérants annexées au document WFP/EB.1/2018/8-B. En 2017, le CCI avait publié huit nouveaux rapports, et le Secrétariat avait appliqué 51 recommandations et en avait classé 40 (78 pour cent), soit le taux d'application le plus élevé jamais atteint au PAM.

63. Les membres du Conseil se sont félicités des très bons résultats obtenus par le PAM pour l'application des recommandations du CCI et ont demandé des précisions sur certaines suites données aux recommandations.
64. En réponse aux questions soulevées par le Conseil, le Secrétariat a indiqué que l'obligation, pour le personnel, de réserver les billets d'avion au moins 14 jours avant le départ s'appliquait aux activités planifiées à l'avance, et non aux cas d'urgence. L'application de cette règle serait suivie tout au long de 2018. Le PAM assurait la gestion des questions de sûreté et de sécurité en collaboration avec les gouvernements hôtes à l'aide du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Le Secrétariat a fait remarquer que les crédits du Bureau de l'Inspecteur général pour 2018 avaient augmenté, et a confirmé qu'il étudiait les possibilités de financer les audits sur le budget des projets. Il a fait observer que la décision de rendre publics les examens réalisés par les donateurs leur incombait, et qu'il fallait que le PAM convienne avec eux des mécanismes à établir pour assurer la qualité de ces examens afin qu'ils puissent être rendus publics.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est et Afrique centrale

65. Le Directeur régional par intérim a signalé que, en raison des dernières pluies saisonnières satisfaisantes et des bonnes récoltes engrangées, les disponibilités alimentaires avaient augmenté. Il a toutefois indiqué que 23 millions de personnes étaient encore exposées à l'insécurité alimentaire, notamment en Éthiopie et en Somalie, et que des réfugiés continuaient d'affluer du fait des conflits, de la sécheresse et du ralentissement économique.
66. Au Soudan du Sud, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë pourrait passer de 5,3 millions à 7 millions pendant la période de soudure, en juillet; le PAM était en train d'intensifier ses activités, mais il devait disposer immédiatement de 340 millions de dollars pour financer le prépositionnement de 140 000 tonnes de vivres avant la prochaine saison des pluies. Le conflit et l'insécurité limitaient l'accès humanitaire et menaçaient la sécurité du personnel. Il faudrait disposer d'un financement durable pour éviter que la situation ne se dégrade.
67. La sécheresse au Kenya poussait à la hausse les prix des produits alimentaires, au détriment de la sécurité alimentaire. Le PAM contribuait à renforcer les capacités des institutions nationales afin que le Gouvernement soit en mesure de développer ses propres programmes en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de lutte contre la sécheresse, en y intégrant notamment une composante relative aux transferts de type monétaire. En Somalie, selon le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, 2,2 millions de personnes se trouvaient en phase de crise (niveau 3) et 500 000 en phase d'urgence (niveau 4). La multiplication des épisodes de sécheresse et la faiblesse des précipitations devenaient la "nouvelle norme" dans la région de la Corne de l'Afrique. Dans le cadre des activités d'assistance alimentaire et nutritionnelle prévues, le PAM associait les secours d'urgence au renforcement de la résilience à long terme, comme l'illustraient de plus en plus les PSP et les plans stratégiques de pays provisoires (PSPP) mis en œuvre dans la zone couverte par le bureau régional. Au Burundi, la malnutrition touchait 50 pour cent des enfants, et le nombre de réfugiés dans le besoin et de rapatriés burundais nécessitant une assistance continuait d'augmenter. La région des Grands Lacs abritait 5,2 millions de réfugiés, l'Ouganda accueillant 50 pour cent d'entre eux. En raison d'un déficit de financement de 132 millions de dollars, le PAM avait dû limiter ses activités d'assistance, et des émeutes avaient éclaté dans les camps de réfugiés au Rwanda lorsqu'il avait fallu réduire les rations de 25 pour cent. Le Directeur régional par intérim a remercié les donateurs pour leur soutien et a instamment prié ceux qui ne l'avaient pas encore fait de se manifester de façon à limiter autant que possible les déficits de financement.

Plan stratégique de pays provisoire – Burundi (2018–2020) (2018/EB.1/9) (pour approbation)

68. Soulignant que le Burundi, pourtant l'un des pays les plus pauvres au monde et les plus touchés par la malnutrition chronique, était devenu une "crise oubliée", la Directrice de pays a expliqué que dans le cadre du PSPP, le PAM entendait renforcer les partenariats, développer les repas scolaires utilisant la production locale, continuer à réduire les taux d'abandon scolaire, contribuer à assurer aux enfants au moins un repas quotidien et, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population et l'UNICEF, s'employer à faire évoluer les comportements en matière de nutrition, de planning familial et d'hygiène et ainsi s'attaquer à certaines des causes profondes de la malnutrition. Il prévoyait également de renforcer son appui aux petits exploitants, d'accroître la proportion d'achats locaux et de consolider les liens avec les activités de création d'actifs et d'appui aux moyens d'existence dans le cadre d'une collaboration plus étroite avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la FAO, et de collaborer avec le secteur privé dans le domaine de l'enrichissement des aliments.
69. Les membres du Conseil se sont félicités de ce PSPP, qui constituait une plateforme multisectorielle pour l'assistance alimentaire et nutritionnelle et la résilience. Les activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs appuieraient la diversification des moyens d'existence et renforceraient la résilience. Ils se sont toutefois interrogés sur les moyens de lutter contre d'éventuels effets négatifs sur les femmes et les enfants. Ils se sont également inquiétés de l'absence de statut social des femmes et des violences de nature sexiste à leur encontre. Au nombre des difficultés s'ajoutaient l'insécurité, le mauvais état des routes, l'aide internationale limitée, les difficultés d'accès aux services, le risque d'épidémie, le grand nombre de réfugiés et de rapatriés en situation de vulnérabilité, le faible niveau de la production vivrière et l'instabilité sociale et politique.
70. Le Conseil a vivement recommandé au PAM de poursuivre les activités menées avec l'UNICEF et le HCR afin d'éviter le recours à des stratégies de survie préjudiciables, et il a approuvé la coopération établie avec le Centre d'excellence du Brésil pour traiter des questions liées à la protection sociale. Il s'est félicité du soutien apporté aux petits exploitants et de l'association des interventions d'urgence et des activités visant à renforcer la résilience, ainsi que de l'accent mis sur la nutrition et la parité hommes-femmes.
71. Les membres du Conseil ont demandé des précisions sur la répartition des tâches dans le cadre des partenariats au titre du PSPP et ont demandé au bureau de pays de s'attacher à développer les capacités des pouvoirs publics dans la perspective d'un transfert de la responsabilité des programmes aux mains des autorités burundaises. Un membre s'est inquiété de l'insuffisance du budget alloué aux interventions d'urgence, qui ne permettait pas de faire face à des événements imprévus, mentionnant à titre d'exemple l'augmentation du nombre de réfugiés en provenance de la République démocratique du Congo à laquelle il fallait s'attendre.
72. La Directrice de pays et le Directeur exécutif adjoint ont remercié les membres du Conseil pour leurs observations, indiquant que la répartition des tâches était dictée par les capacités et les ressources dont disposaient les partenaires, ainsi que par la valeur ajoutée qu'ils étaient susceptibles d'apporter. La portée du PSPP avait été déterminée en fonction du montant du financement et pourrait être amplifiée si d'autres fonds étaient mis à disposition, et en cas de crise imprévue, le Directeur exécutif pouvait, en vertu des pouvoirs qui lui étaient délégués par le Conseil, réviser le PSPP pour y faire face. Les plans de transfert de la responsabilité étaient prêts pour les programmes d'alimentation scolaire, et leur mise au point était en cours, en collaboration avec les pouvoirs publics et le secteur privé, s'agissant de la stratégie nationale d'enrichissement des aliments; le programme d'assistance alimentaire pour la création d'actifs avait été adapté afin de garantir que les femmes et les enfants pourraient en bénéficier pleinement.

Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes

73. Le Directeur régional a indiqué que la protection sociale était au cœur des activités menées par le PAM dans la région Amérique latine et Caraïbes, avec les volets relatifs aux interventions en cas d'urgence et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La valeur ajoutée de cette association d'initiatives avait été mise en évidence à la Dominique, où un programme de transferts de type monétaire mis en place à la suite du dernier ouragan avait permis de préserver la sécurité alimentaire et nutritionnelle, bien que le PAM n'ait pas été présent sur place. Le PAM travaillait en collaboration avec la FAO pour améliorer les infrastructures agricoles et halieutiques, et un partenariat avec la société Ericsson avait été instauré pour développer les structures de communication et des dispositifs faisant appel à des drones utilisés pour se rendre compte de la situation dans les zones touchées par une catastrophe. Un fonds d'affectation spéciale multidonateurs avait été établi pour fournir une assistance technique à l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle sur les aspects suivants : protection sociale permettant d'intervenir en cas de crise, systèmes d'alerte rapide, résilience, gestion de la chaîne d'approvisionnement et des connaissances, entre autres. La problématique femmes-hommes occupait une place centrale dans tous les programmes mis en œuvre dans la région, l'accent étant mis sur les petites exploitantes agricoles et l'autonomisation économique des femmes rurales dans le cadre d'un partenariat noué avec la FAO et le FIDA. De nouveaux accords portant sur la coopération en Colombie, au Guatemala et en Haïti avaient été conclus entre les organismes ayant leur siège à Rome. Les programmes mis en œuvre dans les zones touchées par la violence et les conflits comportaient des activités portant sur la protection des bénéficiaires et des groupes vulnérables.
74. Les membres du Conseil ont constaté avec satisfaction que les activités portant sur la sécurité alimentaire et la nutrition seraient à même d'atténuer les effets des crises en consolidant les politiques nationales en matière d'alimentation et de nutrition, ce qui permettrait de renforcer la résilience nationale. Ils ont recommandé que les nouveaux programmes aient pour objectif d'atteindre la parité entre les sexes et ils ont instamment demandé au PAM de s'attaquer aux problèmes d'inégalité et de discrimination, moyennant notamment les échanges d'expériences et de pratiques optimales avec d'autres organismes. Certains membres, préoccupés par la multiplication des données factuelles mettant en évidence le "double fardeau" de la sous-alimentation et de l'obésité, ont préconisé de mettre en place un programme intégré à long terme pour améliorer la santé et la nutrition dans les zones urbaines et rurales, afin de s'attaquer à ce problème, conformément aux objectifs du Programme 2030 relatifs à l'importance de mener une vie saine. Il a aussi été relevé que les phénomènes climatiques avaient de profondes répercussions sur la nutrition, ce qui rendait essentiels le rôle que joue le PAM dans le domaine du changement climatique et les efforts qu'il déploie pour donner aux communautés les moyens d'assurer une utilisation durable des ressources naturelles.
75. Le Directeur régional a assuré aux membres du Conseil qu'il tiendrait compte de leurs recommandations.

Plan stratégique de pays – Honduras (2018–2021) (2018/EB.1/10) (pour approbation)

76. La Directrice de pays a indiqué que le PSP concourait à la mise en œuvre des programmes de protection sociale et des stratégies de développement établis au niveau national en vue d'atteindre l'ODD 2. Afin de lutter contre les trois types de faim (chronique, saisonnière et invisible), il était nécessaire d'établir un système national de sécurité alimentaire et nutritionnelle tenant compte de l'impératif d'égalité des sexes. L'effet direct stratégique 5 portant sur l'élimination de la faim faisait appel à une démarche novatrice alliant partenariats, actions de sensibilisation et plaidoyer. L'accent mis sur l'égalité entre les sexes, la nutrition et la protection dans ce PSP donnerait la priorité à l'autonomisation des femmes.

La mise en œuvre du PSP reposait sur des partenariats avec les organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les acteurs des secteurs public et privé. La composante concernant l'alimentation scolaire serait progressivement transférée aux pouvoirs publics et serait décentralisée afin d'assurer la préparation des repas scolaires à partir de produits frais locaux.

77. Notant que la violence et l'insécurité s'étaient traduites par une forte émigration illégale, les membres du Conseil ont exprimé leur soutien aux plans visant à optimiser les systèmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle, dans lesquels le PSP jouerait un rôle non négligeable, notamment en ce qui concerne les transferts de type monétaire, les distributions en nature et les activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs. Ils se sont dits satisfaits de la volonté de favoriser la prise en charge des actifs et des programmes par les communautés bénéficiaires, mais ils ont recommandé d'intégrer les questions relevant de la problématique femmes-hommes dans les activités mises en place à cet effet. Certains membres ont instamment prié le PAM de coordonner les activités avec celles de ses partenaires afin d'optimiser les synergies et d'éviter les doubles emplois. Les membres ont approuvé les propositions visant à accroître la production des petits exploitants, à fournir un appui nutritionnel aux enfants et à promouvoir des changements de comportement favorables à l'adoption de modes de vie sains, ainsi que les possibilités de coopération Sud-Sud, par exemple avec le Chili et le Pérou, et avec l'initiative *Mésoamerica sin Hambre* (Mésoméridique sans faim) mise en œuvre au Mexique. Les propositions de renforcement des capacités visant à assurer le transfert de responsabilité aux pouvoirs publics, la prise en main par le pays, la durabilité des programmes, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, ont été approuvées sans réserve, tout comme les projets de collaboration avec le secteur privé, notamment en matière de nutrition, ce qui devrait permettre de dégager des enseignements profitables à d'autres.
78. La Directrice de pays et le Directeur régional ont remercié les membres du Conseil de leurs observations, dont il serait tenu compte lors de la mise en œuvre du PSP.

Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique

79. Le Directeur régional a indiqué que les pays de la région parviendraient à achever la mise en place de la feuille de route intégrée d'ici au premier trimestre 2019, dans les délais prévus. Onze examens stratégiques avaient été menés à bien, et les premiers examens de la seconde génération (pour le Cambodge et l'Inde) étaient attendus en mars. Un rapport de synthèse récapitulant les constatations et les recommandations issues des examens stratégiques serait commandé au cours du deuxième trimestre et mis à la disposition des États membres plus tard dans l'année. Le PAM s'employait à assurer la cohérence des PSP avec les plans de développement nationaux, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les plans stratégiques d'autres organismes.
80. Au Bangladesh, les distributions générales de vivres effectuées dans le cadre de l'intervention d'urgence de niveau 3 menée par le PAM avaient permis de venir en aide à plus de 670 000 réfugiés; des programmes de supplémentation alimentaire généralisée avaient été mis en place pour lutter contre les problèmes de nutrition, tandis que, selon les premiers éléments disponibles, le recours aux transferts de type monétaire permettait de diversifier le régime alimentaire. Pour se préparer à la mousson, le PAM et ses partenaires mettaient en commun leurs ressources dans le cadre de projets d'ingénierie visant, par exemple, à améliorer les liaisons routières ou à aménager de nouvelles zones d'installation et de nouveaux points de distribution. Une nouvelle phase du plan d'intervention conjoint des Nations Unies serait lancée en mars pour répondre aux besoins des réfugiés jusqu'à la fin de l'année.

81. En Afghanistan, les difficultés tiennent à l'augmentation des déplacements de population due à la persistance du conflit, au rapatriement des personnes réfugiées au Pakistan prévu au deuxième trimestre et au risque de sécheresse susceptible de toucher jusqu'à 1 million de personnes. Le PSP pour l'Afghanistan, qui devait être soumis au Conseil à sa session annuelle de 2018, serait axé sur le rôle du PAM dans les contextes interdépendants de l'action humanitaire, de l'aide au développement et de la consolidation de la paix.
82. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui aux activités que mène le PAM dans cette région particulièrement exposée aux catastrophes. Ils attendaient également avec intérêt de prendre connaissance des autres PSP lors de sessions ultérieures du Conseil et de disposer de plus amples informations sur la stratégie proposée par le PAM pour les petits États insulaires du Pacifique.

Point complet sur le plan stratégique de pays pour le Myanmar (2018–2022)
(2018/EB.1/11) *(pour examen)*

83. Comme l'a demandé le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2017, le Secrétariat a fait le point sur le PSP pour le Myanmar pour 2018–2022.
84. Le Directeur de pays a indiqué que l'assistance du PAM avait certes permis de porter secours à 40 000 à 50 000 personnes de plus qu'en août 2017 dans l'État Rakhine, mais que les déplacements de population se poursuivaient, près de 1 000 personnes arrivant au Bangladesh chaque semaine. Le processus de rapatriement, qui devait démarrer en janvier, avait été retardé en raison de craintes concernant la protection, la propriété foncière, la liberté de circulation et la citoyenneté des rapatriés, ainsi que d'incertitudes concernant la notion de "libre consentement" au retour. Le PAM n'avait reçu que tardivement l'autorisation de procéder aux distributions de vivres prévues en février, privant 50 000 personnes d'une assistance vitale jusqu'à la première semaine de mars. En principe, il était prévu que la FAO et le PAM effectueraient une mission conjointe d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire durant la deuxième quinzaine de mars.
85. Les membres du Conseil ont remercié le PAM pour son action au Myanmar, mais ils ont attiré l'attention sur plusieurs problèmes persistants: les difficultés d'accès à la région pour procéder à des évaluations, aux distributions de vivres et au suivi; les conditions de rapatriement des réfugiés; et des retards dans la conclusion des accords avec les autorités du Myanmar, y compris le mémorandum d'accord définissant le cadre juridique de la mise en œuvre du PSP.
86. Félicitant le PAM pour son approche coordonnée, la mise à jour des listes de bénéficiaires, l'amélioration des dispositifs de remontée de l'information, l'abandon des pratiques propices à la fraude et l'expérimentation des bons électroniques, les membres ont fait observer que ces dispositifs auraient dû être mis en place plus tôt, que des problèmes de suivi et d'évaluation persistaient et que des rapports ne cessaient de dénoncer les pratiques frauduleuses des responsables des camps de personnes déplacées et des autorités des villages d'accueil. Ils ont instamment demandé au bureau de pays de prendre ces problèmes à bras-le-corps et de renforcer le groupe de travail sur l'assistance monétaire en prévision d'une intensification probable du recours aux transferts de type monétaire.
87. Les membres ont demandé que des rapports plus réguliers et plus détaillés leur soient communiqués sur l'évolution de la situation dans l'État Rakhine, y compris sur les recommandations formulées par la Commission consultative chargée de l'État Rakhine, et dans les États voisins, ainsi que sur les activités du PAM prévues au Myanmar, en particulier les programmes nutritionnels et les initiatives destinées à venir en aide aux populations qui vivent dans des zones difficiles à atteindre. Ils ont engagé le bureau de pays à travailler en collaboration avec le Gouvernement du Myanmar pour établir les prochains rapports. Les membres ont indiqué qu'ils attendaient avec intérêt les résultats de la mission d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire, des évaluations des besoins des bénéficiaires et

des activités de ciblage. Un membre a déclaré que, malgré les améliorations, des problèmes subsistaient concernant le suivi et l'évaluation, y compris l'absence de systèmes opérationnels de réclamation et de remontée de l'information et de dispositif de suivi post-distribution dans le nord de l'État Rakhine.

88. Les membres du Conseil ont appelé le PAM à renforcer son soutien au Bangladesh, alors que ce pays accueillait un nouvel afflux de réfugiés en provenance du Myanmar, 1 million de personnes ayant déjà trouvé asile dans le pays.
89. En réponse aux observations et aux questions, le Directeur de pays a confirmé que, si l'obtention des visas et des autorisations de voyage était effectivement laborieuse, les procédures étaient analogues pour les missions d'autres organismes des Nations Unies et des États membres. Le HCR veillerait à ce que les conditions de rapatriement soient conformes aux principes humanitaires et à tous autres égards acceptables, et que les personnes concernées soient pleinement informées et consentent librement à regagner leur pays d'origine. La FAO dirigerait la mission d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire en suivant la méthodologie habituelle, qui comportait des indicateurs relatifs aux moyens d'existence, à l'état nutritionnel et à l'accès aux marchés. La portée de l'assistance spécifiquement axée sur la nutrition fournie dans le cadre du PSP ne pouvait être élargie de manière significative tant que les partenaires du PAM qui s'occupaient des questions de nutrition n'avaient pas accès aux zones d'intervention. Le bureau de pays travaillait en coordination avec les acteurs humanitaires présents dans le nord du pays pour recueillir des informations sur les distributions de vivres dans les zones inaccessibles, y compris celles effectuées par des entités privées. Il collaborait également avec des spécialistes des questions de protection pour résoudre les problèmes de protection liés aux distributions d'espèces.
90. Le Directeur régional a ajouté que le PAM travaillait également à un plan d'intervention conjoint pour le Bangladesh.
91. Le Secrétariat s'est engagé à rendre compte au Conseil de la situation au Myanmar dans le cadre des points trimestriels sur les opérations d'urgence et à communiquer un autre point en bonne et due forme à l'occasion de la session annuelle de 2018 du Conseil. Le point sur la situation présenté par le Directeur de pays serait mis à la disposition des membres du Conseil.

Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Cambodge (2011-2017) et réponse de la direction (2018/EB.1/12) (pour examen)

92. La Directrice du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport succinct d'évaluation, qui mettait en évidence la collaboration étroite et fructueuse du PAM avec le Gouvernement, ainsi que l'efficacité et l'efficience des opérations menées. Le bureau de pays avait entrepris de passer de la mise en œuvre directe des programmes au développement des capacités des partenaires nationaux afin qu'ils soient à même d'élaborer et de gérer les programmes en toute autonomie. L'élaboration de produits d'information et de stratégies de gestion des connaissances, l'intensification de l'appui apporté à la décentralisation et l'examen des ressources et des capacités du bureau de pays à la lumière du nouveau rôle du PAM au Cambodge figuraient au nombre des recommandations formulées.
93. La direction s'est félicitée des conclusions de l'évaluation, qui contribuaient de manière déterminante à l'élaboration du prochain PSP. Le PAM s'emploierait à faire connaître les enseignements tirés, à documenter les recherches et à collaborer au processus de décentralisation, conformément aux recommandations. Le PSP serait présenté au Conseil en 2019.

94. Les membres du Conseil ont salué l'approche systématique axée sur les résultats appliquée dans le cadre de cette évaluation. Ils ont félicité le PAM d'avoir entretenu des contacts avec le Gouvernement, amélioré la prise en charge des activités par les pouvoirs publics et obtenu la parité entre les sexes dans les interventions menées au Cambodge. Ils ont souligné l'importance du suivi et de l'évaluation. Certains membres ont appelé le PAM à améliorer sa conception de la décentralisation à la lumière du rapport et à transférer la responsabilité des programmes de repas scolaires aux instances nationales.
95. La Directrice du Bureau de l'évaluation a remercié les membres du Conseil de leurs remarques et a salué la volonté de collaborer dont avaient fait preuve le bureau de pays et le bureau régional tout au long de l'évaluation.

Plan stratégique de pays - Pakistan (2018-2022) (2018/EB.1/13) (pour approbation)

96. Le Directeur de pays a présenté le PSP pour le Pakistan, qui traçait les grandes lignes du passage de l'exécution d'opérations de secours à la fourniture d'une assistance technique. Les activités seraient axées sur la nutrition, la lutte contre le retard de croissance et la santé, ainsi que sur le renforcement de la chaîne d'approvisionnement, de la préparation aux catastrophes et des dispositifs de protection sociale. Le PAM mènerait les activités en partenariat avec les autorités provinciales et fédérales afin d'améliorer l'accès à une alimentation équilibrée, en particulier pour les femmes, les enfants et les personnes handicapées.
97. Saluant la grande qualité de ce PSP, les membres du Conseil se sont félicités de ses grandes orientations, en particulier l'accent mis sur le renforcement de la maîtrise des activités par les pouvoirs publics, l'utilisation d'une approche tenant compte de la problématique femmes-hommes et l'appui apporté aux systèmes intégrés de gestion des risques. Ils ont vivement incité le PAM à augmenter le recours aux transferts de type monétaire et à favoriser la coopération Sud-Sud. Il serait indispensable de resserrer la collaboration avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires pour assurer le succès du PSP.
98. Certains membres ont suggéré que, en vue de favoriser la mobilisation des donateurs, il serait nécessaire de détailler davantage certains aspects du PSP, par exemple en indiquant la ventilation des dépenses et des bénéficiaires par province ou en distinguant entre les interventions visant à prévenir la malnutrition et celles visant à la traiter en situation d'urgence. Un membre s'est interrogé sur les critères de hiérarchisation des priorités d'intervention en cas de déficit de financement; un autre a demandé un complément d'information sur les perspectives de couplage des contributions de l'État pakistanais et de celles des donateurs.
99. Le Directeur de pays a remercié les membres du Conseil, notamment pour leurs contributions lors des consultations informelles. Le PSP était un document stratégique de haut niveau, mais le bureau de pays serait heureux de fournir de plus amples informations sur certains points, tels que le nombre et la répartition des bénéficiaires prévus, et la collaboration entre le PAM et ses partenaires.
100. Le PAM étudiait comment financer les frais de livraison des produits alimentaires fournis à titre gracieux par les pouvoirs publics pakistanais dans le cadre d'un accord de couplage, et des discussions étaient en cours avec le Gouvernement pour étudier une hausse éventuelle de sa contribution. Les autorités locales et fédérales étaient également encouragées à investir; il suffirait de quelques investissements supplémentaires pour faire de l'élimination de la faim une perspective réaliste au Pakistan. La coopération Sud-Sud était à l'ordre du jour, notamment dans le cadre du rôle que le PAM serait amené à jouer dans le pays. Le PAM étudiait la possibilité de mettre en place des transferts de type monétaire, conscient des enjeux sur le plan de la sécurité et des risques de mauvaise utilisation.

101. Le Directeur exécutif adjoint a ajouté que le PAM comprenait la nécessité de renforcer le lien entre les effets directs stratégiques et les activités afin de le faire apparaître plus clairement aux donateurs. Des mesures étaient prises en ce sens.

Plan stratégique de pays – Timor-Leste (2018–2020) (2018/EB.1/14) (pour approbation)

102. Le Directeur de pays a présenté le PSP, qui était conforme aux priorités stratégiques du Gouvernement. Ce plan privilégiait la lutte contre la malnutrition et le renforcement du secteur agricole en collaboration avec les partenaires.
103. Les membres du Conseil ont salué la qualité et les grandes orientations du PSP, en particulier l'accent mis sur le renforcement de la capacité des pouvoirs publics à gérer les programmes d'alimentation scolaire. Ils ont vivement incité le PAM à envisager le recours aux achats locaux dans le cadre de ces programmes, afin d'apporter un appui aux petits exploitants. Ils se sont inquiétés des taux de malnutrition, qui sont élevés dans le pays, ce qui entraînait des répercussions tant sociales que financières pour les communautés.
104. Les membres se sont félicités de l'attention que prête le PSP aux femmes et aux filles, et ont salué les efforts déployés pour fixer des objectifs en ce qui concerne l'appropriation des interventions par les pouvoirs publics, tout en souhaitant savoir comment le PAM en rendrait compte. Un membre a rappelé qu'il avait été difficile d'assurer la qualité et la viabilité commerciale de précédents projets d'enrichissement des aliments. D'autres membres se sont inquiétés de l'instabilité politique au Timor-Leste et de la forte dépendance économique du pays à l'égard des ressources pétrolières. Un membre a demandé pourquoi le PSP ne prévoyait pas le recours aux transferts de type monétaire.
105. Le Directeur de pays a remercié les membres du Conseil de leurs observations. Les pouvoirs publics n'avaient pas d'objection à utiliser des produits locaux pour préparer les repas scolaires, mais la production agricole couvrait aujourd'hui seulement 40 pour cent des besoins du pays. Le PAM collaborait étroitement avec la FAO et d'autres partenaires pour mettre en œuvre des activités visant à stimuler la productivité agricole.
106. Il n'était actuellement pas réaliste de recourir aux transferts de type monétaire, vu le caractère rudimentaire du système bancaire. Cependant, le PAM et les pouvoirs publics étudiaient la possibilité de les utiliser dans le cadre du programme de repas scolaires afin que les écoles puissent acheter des produits locaux. Cette mesure ne concernerait pas le PSP actuel, mais éventuellement le prochain.
107. Le pétrole constituait aujourd'hui la principale source de revenus du Timor-Leste, mais le Gouvernement étudiait les perspectives de diversification vers d'autres secteurs comme l'agriculture ou le tourisme. Des élections devaient se dérouler prochainement, mais, au cours d'entretiens du PAM avec les responsables politiques ainsi que le Gouvernement, il était apparu que tous les partis politiques s'accordaient à considérer la malnutrition comme un enjeu majeur.
108. Le Directeur régional a ajouté que les rapports annuels sur le pays rendraient compte du PSP en se conformant au Cadre de résultats institutionnels. Le bureau régional serait heureux de fournir au Conseil, s'il le souhaitait, des informations complémentaires relatives à la communication des résultats.

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale

109. Le Directeur régional adjoint a donné un aperçu de la situation dans la région, qui continuait d'être touchée par des crises entraînant d'intenses souffrances humaines. Le PAM apportait une assistance alimentaire vitale à des millions de personnes au Yémen, en Iraq, en République arabe syrienne et dans les pays voisins. En 2018, il était prévu de venir en aide

à plus de 26 millions de personnes, avec un budget représentant 45 pour cent du programme de travail du PAM. Non seulement le PAM mettait en œuvre des interventions d'urgence, mais il s'efforçait également de renforcer la résilience, la stabilité et la cohésion sociale.

110. Au Yémen, le PAM fournissait une assistance alimentaire à 7 millions de personnes, et un soutien nutritionnel à 2,5 millions de femmes et d'enfants. Toutefois, l'insécurité alimentaire avait progressé de 24 pour cent en 2017, et le PAM continuait de s'employer à obtenir un accès sans restriction aux populations et un appui financier des donateurs. En République arabe syrienne, il venait en aide à 400 000 personnes à Idlib et se tenait prêt à porter secours aux habitants de la Ghouta orientale dès qu'il serait en mesure d'accéder à la zone.
111. Malgré le caractère durable des crises, le PAM était déterminé à établir des conditions propices à un relèvement rapide et recherchait des solutions novatrices pour relever les défis liés à la sécurité alimentaire moyennant, par exemple, le soutien à la création d'actifs communautaires en Iraq, les interventions en faveur des moyens d'existence dans les zones stables de République arabe syrienne et les programmes de repas scolaires au Yémen. Les cartes électroniques actuellement utilisées en Jordanie, au Liban et en Turquie constituaient un moyen innovant d'améliorer les conditions de vie des réfugiés et des populations d'accueil vulnérables.
112. Les membres du Conseil ont jugé ce point sur la situation intéressant et ont demandé de plus amples informations sur les opérations menées par le PAM dans la Ghouta orientale et sur les activités prévues en Iraq dans le prolongement de la conférence tenue à Koweït. Ils ont également demandé qu'un point sur la préparation des PSP pour le Yémen et la République arabe syrienne leur soit communiqué. Un membre a également demandé instamment au PAM d'enquêter sur les allégations d'utilisation illicite de produits de première nécessité stockés dans des entrepôts privés au Yémen.
113. Le Directeur régional adjoint a indiqué que les convois du PAM étaient prêts à entrer dans la Ghouta orientale dès l'entrée en vigueur du cessez-le-feu que réclamait le Conseil de sécurité. Le premier convoi transporterait des médicaments et des produits nutritionnels, et les convois suivants livreraient l'assistance alimentaire.
114. En Iraq, le PAM mettait en œuvre des activités génératrices de revenus visant à rétablir les moyens d'existence. La remise en état des canaux d'irrigation était prioritaire au même titre que l'instauration d'une étroite collaboration avec le Gouvernement en vue de renforcer le système de distribution public. La Directrice régionale adjointe n'était pas actuellement en mesure de commenter les faits rapportés concernant le Yémen, mais elle assurait au Conseil que le PAM mènerait une enquête approfondie. L'élaboration des PSP pour le Yémen et la République arabe syrienne progressait en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires; ces PSP seraient soumis au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2018.

Plan stratégique de pays – Tunisie (2018–2022) (2018/EB.1/15) (pour approbation)

115. Le fonctionnaire responsable du bureau du PAM en Tunisie a présenté le PSP, qui était axé sur les programmes de repas scolaires, un dispositif de nature à renforcer l'accès à la nourriture et la résilience des communautés.
116. Les écoles étaient devenues des pôles autour desquels s'organisaient l'éducation nutritionnelle, le soutien aux petits exploitants et l'autonomisation des petites agricultrices et qui permettaient de créer des emplois, notamment pour les jeunes. Le programme de repas scolaires favorisait également la fréquentation scolaire, en particulier pour les filles, et la cohésion sociale, les enfants prenant leur repas en commun.

117. Les pouvoirs publics appliquaient les recommandations formulées par le PAM; ils avaient notamment mis en place à titre expérimental une cuisine centrale dans laquelle les repas étaient préparés avant d'être livrés aux écoles satellites.
118. Le Conseil a accueilli favorablement le PSP, qui incarnait une stratégie judicieuse de nature à favoriser le développement dans la région.
119. Les membres se sont félicités de l'importance accordée aux repas scolaires, qui étaient un élément très utile des programmes nationaux de protection sociale et permettaient d'utiliser à bon escient le modeste budget du PSP. Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités des institutions nationales prévues par le PAM étaient essentielles, et le programme de repas scolaires à base de produits locaux était tout à fait de nature à contribuer à l'obtention de résultats à l'échelle des communautés.
120. Notant les progrès réalisés dans la lutte contre la dénutrition, les membres ont fait observer que la Tunisie était aujourd'hui confrontée à un double fardeau associant progression du surpoids et de l'obésité et carences en micronutriments; face à ce problème, dans d'autres pays, il avait été décidé d'étiqueter les aliments afin d'encourager un changement de comportement, et de procéder à la biofortification des céréales de base. Les partenariats avec le secteur privé et la société civile, et dans le cadre de la coopération Sud-Sud et grâce au Centre d'excellence pour la lutte contre la faim au Brésil, étaient très prometteurs à cet égard.
121. Dans un pays en proie à l'instabilité politique et à une crise économique, les membres se sont félicités de constater que le bureau de pays évaluait régulièrement la situation afin d'être plus facilement en mesure de s'adapter rapidement en fonction de l'évolution de la situation. Constatant les fortes disparités entre les sexes qui existaient en Tunisie, ils ont également jugé utiles les activités destinées à renforcer l'autonomisation des femmes et des filles, auxquelles étaient consacrées 15 pour cent des ressources du PSP.
122. Le fonctionnaire responsable du bureau de pays a remercié le Conseil pour son soutien et a ajouté que le PSP s'appuyait sur les enseignements tirés et sur les travaux menés par le bureau régional pour améliorer la qualité et renforcer l'impact des programmes de repas scolaires, qui sont considérés comme des instruments essentiels de protection sociale en faveur des enfants et des communautés vulnérables.

Révision du plan stratégique de pays provisoire de transition pour la Turquie et augmentation budgétaire correspondante (janvier-décembre 2018) (2018/EB.1/16)
(pour approbation)

123. Le Directeur de pays a présenté la première révision du plan stratégique de pays provisoire de transition (PSPP-T) du PAM, dont l'objectif était de secourir jusqu'à 1,65 million des 3,9 millions de réfugiés accueillis par l'État turc. Cette révision avait pour objet de renforcer le programme de filets de protection sociale d'urgence en venant en aide à 500 000 réfugiés supplémentaires, en relevant la valeur des transferts et en fournissant une assistance complémentaire aux bénéficiaires handicapés.
124. Les membres du Conseil ont félicité le PAM pour l'approche retenue, qui privilégiait les partenariats, pour l'appui technique apporté aux pouvoirs publics et pour l'assistance fournie aux personnes handicapées. Ils l'ont encouragé à continuer de renforcer les capacités nationales et à dégager les enseignements de la mise en œuvre du PSPP-T. Ils ont également demandé de plus amples informations sur l'assistance technique fournie, sur les problèmes d'enregistrement des réfugiés, sur la capacité de la banque chargée des transferts monétaires à continuer d'assurer ses prestations et sur la situation concernant le financement des interventions dans les camps.

125. Le Directeur de pays a attiré l'attention sur l'assistance technique apportée par le PAM en matière d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité, et de rapprochement comptable des transferts de type monétaire. Afin d'éviter les erreurs d'inclusion et d'exclusion, des visites seraient effectuées auprès de chaque ménage ciblé, et les agences locales du Ministère de la famille et des affaires sociales remettraient des allocations aux ménages démunis qui ne répondaient pas aux critères de ciblage démographiques. Le PAM s'inquiétait de la situation des réfugiés qui s'étaient déplacés sans autorisation ou qui exerçaient une activité saisonnière, et il œuvrait aux côtés des autorités pour venir en aide à ces groupes vulnérables. La banque chargée des transferts monétaires avait été jugée capable de maintenir ses services. L'assistance technique et le programme de filets de protection sociale d'urgence étaient intégralement financés, et les activités menées dans les camps l'étaient à hauteur de 58 pour cent.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe

126. La Directrice régionale a présenté les activités menées par le PAM en Afrique australe, qui étaient axées sur le renforcement de la résilience, les activités de préparation aux situations d'urgence et la mise en œuvre rapide d'interventions d'urgence, tout en répondant aux besoins prolongés et critiques survenant à la suite de chocs.
127. Au lieu de se relever du phénomène El Niño comme espéré, la région avait été touchée par un phénomène La Niña atypique qui avait entraîné un nouvel épisode de sécheresse et de températures élevées, tandis que les légionnaires d'automne avaient infesté tous les pays d'Afrique subsaharienne à l'exception de trois d'entre eux. Les cyclones avaient aggravé la situation, affaiblissant la sécurité alimentaire et poussant les prix des denrées à la hausse. Face à la situation, certains gouvernements avaient notamment interdit les exportations de céréales.
128. Conscients qu'il était indispensable d'agir rapidement et de manière coordonnée dans la région, le PAM et ses partenaires aidaient les gouvernements et la Communauté de développement de l'Afrique australe à évaluer l'étendue des dommages. Le PAM était en train de repositionner du maïs afin de se préparer à une crise de l'offre.
129. L'instabilité politique en République démocratique du Congo entraînait de nouveaux déplacements de population et une augmentation des besoins humanitaires. Grâce au préfinancement au titre du Compte d'intervention immédiate et à l'appui de pays donateurs, le PAM avait été en mesure de sauver des vies et de réduire les pertes, mais, pour 68 pour cent des activités prévues, les financements faisaient défaut; le Directeur régional a engagé les membres du Conseil à attirer l'attention sur cette situation dans leurs capitales respectives.
130. Avec plus de 1 million de réfugiés provenant de la République démocratique du Congo déjà présents dans la région et en raison d'un nouvel afflux important, le PAM, confronté à une pénurie de financement, avait dû réduire les rations et suspendre les distributions. Il s'employait à élaborer des approches à long terme en vue de favoriser l'autosuffisance des réfugiés, pour la plupart des femmes et des filles, leur intégration au sein des communautés d'accueil et leurs perspectives de retour.
131. Les activités visant à renforcer la résilience avaient pour objet de consolider les systèmes nationaux et locaux de protection sociale, d'aider les communautés et les pouvoirs publics à s'attaquer aux causes profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de l'incidence du VIH/sida, et de tirer parti des technologies pour venir en aide aux petits exploitants, notamment par l'intermédiaire de l'Alliance pour le rapprochement entre les exploitations agricoles et les marchés, qui regroupe des organismes publics et privés.

132. Le Directeur exécutif adjoint a ajouté que la deuxième allocation à la République démocratique du Congo au titre du Compte d'intervention immédiate, dont le versement était imminent, ainsi que les autres allocations qui seraient probablement nécessaires ramèneraient le solde du compte à un niveau dangereusement bas.

ANNEXE I**Décisions et recommandations****Adoption de l'ordre du jour**

Le Conseil a adopté l'ordre du jour.

27 février 2018

Élection du Bureau et désignation du Rapporteur

Conformément à son Règlement intérieur, le Conseil a élu M. Zoltán Kálmán (Hongrie, Liste E) aux fonctions de Président pour un mandat d'un an. M. Evgeny Vakulenko (Fédération de Russie, Liste E) a été élu suppléant.

Le Conseil a élu S.E. M. Hisham Mohamed Badr (Égypte, Liste A) aux fonctions de Vice-Président. M. Herman Constant Dazan (Bénin, Liste A) a été élu suppléant.

Le Conseil a élu membres du Bureau pour un mandat d'un an, en tant que représentants des trois autres listes électorales du PAM: Mme Wajiha Khan (Pakistan, Liste B); Mme María Fernanda Silva (Argentine, Liste C) et M. Thomas Duffy (États-Unis d'Amérique, Liste D). Ont été élus suppléants: M. Jishun CUI (Chine, Liste B); Mme Mónica Fonseca Jaramillo (Colombie, Liste C); et Mme Hannah Laubenthal (Allemagne, Liste D).

En application de l'article XII de son Règlement intérieur, le Conseil a nommé Mme Hannah Laubenthal (Allemagne, Liste D) Rapporteuse de la première session ordinaire de 2018.

27 février 2018

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

Questions stratégiques actuelles et futures

2018/EB.1/1

Introduction liminaire du Directeur exécutif

Le Conseil a pris note de la présentation du Directeur exécutif. Les principaux points de cet exposé et les observations formulées par le Conseil figureraient dans le résumé des travaux de la session.

27 février 2018

Questions de politique générale

2018/EB.1/2 **Compte rendu et échange de vues sur le Rapport du Secrétaire général intitulé Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030**

Le Conseil s'est félicité de l'échange de vues auquel il avait été procédé sur les réformes proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, et des informations supplémentaires qui lui avaient été fournies à ce sujet. Il attendait avec intérêt de recevoir des mises à jour régulières sur ce point.

27 février 2018

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest

2018/EB.1/3 **Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Cameroun (2012-mi-2017) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Cameroun (2012-mi-2017)" (WFP/EB.1/2018/5-A) et de la réponse de la direction présentée dans le document WFP/EB.1/2018/5-A/Add.1/Rev.1, et a invité à donner suite aux recommandations formulées dans ce rapport, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

27 février 2018

Rapports d'évaluation

2018/EB.1/4 **Rapport de synthèse de quatre évaluations d'impact de programmes du PAM concernant la nutrition dans le contexte de l'action humanitaire au Sahel et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport de synthèse de quatre évaluations d'impact de programmes du PAM concernant la nutrition dans le contexte de l'action humanitaire au Sahel" (WFP/EB.1/2018/5-C) et de la réponse de la direction présentée dans le document WFP/EB.1/2018/5-C/Add.1, et a invité à donner suite aux recommandations formulées dans ce rapport, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

27 février 2018

Questions diverses

2018/EB.1/5 **Présentation orale sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM**

Le Conseil a pris note des constatations présentées par les participants à la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM en Afrique de l'Ouest et attendait avec intérêt le rapport qui devait lui être présenté à sa session annuelle de 2018.

27 février 2018

2018/EB.1/6

Désignation de cinq membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner trois membres du Comité d'audit

Le Conseil a approuvé la création d'un jury chargé de sélectionner trois membres du Comité d'audit. Il a approuvé également la désignation, parmi ses membres, des personnes ci-après pour siéger à ce jury:

- S.E. Mme Lineo Irene Molise-Mabusela, Ambassadrice et Représentante permanente du Lesotho, en tant que représentante de la Liste A
- M. Yousef Juhail, Conseiller et Représentant permanent du Koweït, en tant que représentant de la Liste B
- Mme Mónica Fonseca Jaramillo, Ministre conseillère et Représentante permanente adjointe de la Colombie, en tant que représentante de la Liste C
- Mme Elizabeth Petrovski, Représentante permanente suppléante des États-Unis d'Amérique, en tant que représentante de la Liste D
- M. Evgeny Vakulenko, Premier Secrétaire et Représentant permanent suppléant de la Fédération de Russie, en tant que représentant de la Liste E

Le Conseil a invité le jury à se réunir et à lui communiquer ses recommandations conformément au mandat du Comité d'audit.

27 février 2018

Questions d'administration et de gestion

2018/EB.1/7

Point sur la directive interne du PAM relative au harcèlement, au harcèlement sexuel et à l'abus de pouvoir

Le Conseil a pris note de l'actualisation de la directive interne visant à prévenir le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination, ainsi que des mesures prises par le PAM à ce sujet et attendait avec intérêt de recevoir des points réguliers sur leur mise en œuvre. Il attendait également avec intérêt la création d'un organe commun spécifique sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination, composé de représentants des pays membres du Conseil et de la direction du PAM, dont la mission serait de passer en revue les mesures prises et les actions menées dans ces domaines concernant à la fois des membres du personnel et des bénéficiaires, et d'en rendre compte au Conseil.

28 février 2018

2018/EB.1/8

Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Le Conseil a pris note des informations et recommandations figurant dans le document intitulé "Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM" (WFP/EB.1/2018/8-B) et a approuvé les suites données aux recommandations du Corps commun d'inspection à l'intention des organes délibérants, lesquelles étaient annexées au document.

28 février 2018

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est et Afrique centrale

2018/EB.1/9

Plans stratégiques de pays provisoires – Burundi (2018–2020)

Le Conseil a approuvé le plan stratégique provisoire pour le Burundi (2018-2020) (WFP/EB.1/2018/6-B/Rev.1), pour un coût total pour le PAM de 163 562 181 dollars É.-U.

*28 février 2018***Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes**

2018/EB.1/10

Plans stratégiques de pays – Honduras (2018–2021)

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Honduras (2018-2021) (WFP/EB.1/2018/6-A/4), pour un coût total pour le PAM de 115 656 368 dollars É.-U.

*28 février 2018***Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique**

2018/EB.1/11

Point complet sur le plan stratégique de pays pour le Myanmar (2018-2022)

Le Conseil a pris note du point complet sur le plan stratégique de pays pour le Myanmar (2018-2022) (WFP/EB.1/2018/6-D), établi à la suite des faits survenus récemment, et attendait avec intérêt que des informations régulières lui soient communiquées oralement à ce sujet lors des réunions d'information trimestrielles sur les opérations et qu'un point complet lui soit présenté à sa session annuelle de juin 2018.

28 février 2018

2018/EB.1/12

Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Cambodge (2011-2017) et réponse de la direction

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Cambodge (2011-2017)" (WFP/EB.1/2018/5-B) et de la réponse de la direction présentée dans le document WFP/EB.1/2018/5-B/Add.1, et a invité à donner suite aux recommandations formulées dans ce rapport, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

28 février 2018

2018/EB.1/13

Plans stratégiques de pays – Pakistan (2018–2022)

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Pakistan (2018–2022) (WFP/EB.1/2018/6-A/1/Rev.1), pour un coût total pour le PAM de 447 488 070 dollars É.-U.

28 février 2018

- 2018/EB.1/14 **Plans stratégiques de pays – Timor-Leste (2018–2020)**
Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Timor-Leste (2018–2020) (WFP/EB.1/2018/6-A/3), pour un coût total pour le PAM de 16 972 701 dollars É.-U.

28 février 2018

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale

- 2018/EB.1/15 **Plans stratégiques de pays – Tunisie (2018–2022)**
Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour la Tunisie (2018–2022) (WFP/EB.1/2018/6-A/2), pour un coût total pour le PAM de 4 327 356 dollars É.-U.

1^{er} mars 2018

- 2018/EB.1/16 **Révisions des plans stratégiques de pays provisoires de transition et augmentations budgétaires correspondantes – Turquie (janvier-décembre 2018)**

Le Conseil a approuvé la révision du plan stratégique de pays provisoire de transition pour la Turquie et l'augmentation budgétaire correspondante pour l'année 2018, telles que présentées sous la cote WFP/EB.1/2018/6-C.

1^{er} mars 2018

Résumé des travaux du Conseil d'administration

- 2018/EB.1/17 **Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2017 du Conseil d'administration**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Projet de résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2017 du Conseil d'administration", dont la version finale serait disponible sous la cote WFP/EB.2/2017/12.

1^{er} mars 2018

ANNEXE II**Ordre du jour**

1. **Adoption de l'ordre du jour** (*pour approbation*)
2. **Élection du Bureau et désignation du Rapporteur**
3. **Introduction liminaire du Directeur exécutif**
Déclaration de M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence
4. **Questions de politique générale**
 - a) Compte rendu et échange de vues sur le Rapport du Secrétaire général intitulé *Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030* (*pour examen*)
 - b) Recueil des politiques relatives au Plan stratégique (*pour information*)
5. **Rapports d'évaluation** (*pour examen*)
 - a) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Cameroun (2012–mi-2017) et réponse de la direction
 - b) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Cambodge (2011–2017) et réponse de la direction
 - c) Rapport de synthèse de quatre évaluations d'impact de programmes du PAM concernant la nutrition dans le contexte de l'action humanitaire au Sahel et réponse de la direction
6. **Questions opérationnelles**
 - a) Plans stratégiques de pays (*pour approbation*)
 - Honduras (2018–2021)
 - Pakistan (2018–2022)
 - Timor-Leste (2018–2020)
 - Tunisie (2018–2022)
 - b) Plans stratégiques de pays provisoires (*pour approbation*)
 - Burundi (2018–2020)
 - c) Révisions des plans stratégiques de pays provisoires de transition et augmentations budgétaires correspondantes (*pour approbation*)
 - Turquie (janvier–décembre 2018)
 - d) Point complet sur le plan stratégique de pays pour le Myanmar (2018–2022) (*pour examen*)
 - e) Projets approuvés moyennant un vote par correspondance (*pour information*)
 - Honduras (1^{er} janvier–31 mars 2018)
 - Pakistan (1^{er} janvier–31 mars 2018)
 - Timor-Leste (1^{er} janvier–31 mars 2018)
 - f) Projets approuvés par correspondance (*pour information*)
 - Intervention prolongée de secours et de redressement Somalie 200844

- g) Rapport du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (*pour information*)
 - 1) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2017
 - 2) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par le Directeur exécutif entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017
 - 3) Révisions des plans stratégiques de pays et des plans stratégiques de pays provisoires et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017
 - 4) Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2017
- 7. **Questions d'organisation et de procédure**
 - Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2018-2019 (*pour information*)
- 8. **Questions d'administration et de gestion**
 - a) Point sur la directive interne du PAM relative au harcèlement, au harcèlement sexuel et à l'abus de pouvoir (*pour examen*)
 - b) Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (*pour examen*)
- 9. **Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2017 du Conseil d'administration** (*pour approbation*)
- 10. **Questions diverses**
 - a) Désignation de cinq membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner trois membres du Comité d'audit (*pour approbation*)
 - b) Présentation orale sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM (*pour examen*)
- 11. **Vérification des décisions et recommandations adoptées**

Liste des sigles utilisés dans le présent document

CCI	Corps commun d'inspection
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ODD	objectif de développement durable
PSP	plan stratégique de pays
PSPP	plan stratégique de pays provisoire
PSPP-T	plan stratégique de pays provisoire de transition
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance